



Département des  
Yvelines

Arrondissement de  
Rambouillet

Canton  
d'Aubergenville

REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue 78770

Téléphone : 01.34.87.43.15

Email : [mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr](mailto:mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr)

## **NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à remplir pour chaque enfant qui utilisera les services périscolaires de la commune durant l'année 2025-2026.

Nous vous remercions :

- de lire les règlements intérieurs de la cantine et de l'accueil de loisirs
- de compléter et signer la fiche d'inscription
- de joindre les pièces suivantes :
  - pages de vaccinations du carnet de santé
  - RIB (si prélèvement ou changement)
  - assurance périscolaire 2025-2026
  - dernier avis d'imposition (ou avis de situation déclarative présent sur votre espace des impôts)
- de retourner l'ensemble par courrier ou dépôt en mairie (règlements intérieurs de la cantine et de l'accueil de loisirs à conserver)

A NOTER :

La commune est dotée d'un portail famille vous permettant de procéder aux réservations directement via votre espace, vos codes d'accès ne changent pas.

Pour les nouveaux inscrits, après l'enregistrement de votre dossier vous recevrez un email afin d'activer votre espace famille.

<https://www.monespacefamille.fr/accueil/>

**Les réservations aux différents services périscolaires devront être effectuées directement via votre portail à partir du 11 août et avant le 25 août 2025** (sans réservation effectuée par vos soins sur le portail, votre enfant ne pourra être accueilli par les services du périscolaire : cantine et l'accueil de loisirs du matin, soir et mercredi).

Les dossiers d'inscription sont à retourner **au plus tard le 16 juillet 2025**, l'attestation d'assurance et l'avis d'imposition pouvant être donnés la première semaine de la rentrée.

Les dossiers d'inscription spécifiques IFAC pour l'accueil de loisirs vous seront transmis en complément au cours du mois d'août, et seront à transmettre directement à l'IFAC à la rentrée.